




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-418**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1182899-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SUIVI ARCHÉOLOGIQUE DES RESTAURATIONS DE LA CATHÉDRALE SAINT-SAUVEUR
- APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : SUIVI ARCHÉOLOGIQUE DES RESTAURATIONS DE LA CATHÉDRALE SAINT-SAUVEUR - APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 2008, l'État (Conservation Régionale des Monuments Historiques, Direction Régionale des Affaires Culturelles) s'est engagé dans un important programme de restauration de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence. Dans ce cadre, la Conservation Régionale des Monuments Historiques fait régulièrement appel à la Direction Archéologie de la ville pour assurer l'accompagnement archéologique des travaux (suivi, sondages de diagnostic, fouille, relevés), par voie contractuelle.

Ce sont, à ce jour, plus d'une dizaine d'interventions qui ont été conduites, dont les plus importantes ont accompagné la restauration du clos et couvert de la cathédrale, dans le cadre de fouilles préventives prescrites par l'État.

Elles ont permis, en 2008, l'étude et le relevé des élévations nord de l'édifice et, en 2009, ceux des intérieurs de la chapelle Saint-Lazare destinée à accueillir le retable du buisson ardent. En 2016 et 2017, ce sont les élévations extérieures des chapelles rayonnantes Notre-Dame d'Espérance, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mitre, de la sacristie et du clocher qui ont fait l'objet d'une analyse de bâti. Plus récemment, en 2018, l'étude archéologique a porté sur le chevet gothique et le transept.

Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence (Direction Générale des Service Techniques Adjointe - Bâtiments communaux) s'étant récemment dotée d'un scanner 3D très performant, la Direction Archéologie a été sollicitée par la DRAC pour réaliser une mise à jour complète

des plans topographiques de la cathédrale (2015) et des bâtiments canoniaux (2019-2020), ainsi que pour effectuer les relevés lasergrammétriques et photogrammétriques de la façade occidentale et du portail de la cathédrale dans le cadre des études préalables à leur restauration (2020).

Aujourd'hui, en accord avec le Service Régional de l'Archéologie, la DRAC a commandé à la Direction Archéologie un accompagnement scientifique des prochaines opérations de restauration et d'étude programmées sur la cathédrale.

Cet accompagnement doit porter sur quatre secteurs :

Sur le secteur 1 (toiture de la nef baroque), il consistera en un suivi du démontage du dallage de couverture, après un enregistrement en 3D de la couverture, et en une analyse des maçonneries mises au jour.

Sur le secteur 2 (1^{re} travée de la nef romane Saint-Maximin), sont préconisés plusieurs sondages réduits jusqu'au niveau d'apparition des couches archéologiques en place, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un élévateur PMR.

Sur le secteur 3 (salles d'accueil du presbytère), sont prévus une couverture photographique, un suivi archéologique des déposes du plafond peint rapporté, des éléments de charpente du plancher et des maçonneries, ainsi qu'une analyse et un relevé des maçonneries mises au jour.

Sur le secteur 4 (ancienne prévôté), l'intervention archéologique consistera en une analyse et un relevé de sondages muraux réalisés dans le cadre de travaux d'aménagement pour la sécurité incendie.

Sur le terrain, les différentes interventions assujetties au calendrier des travaux de la CRMH s'échelonneront jusqu'à la fin de l'année 2021. Elles auront une durée cumulée de 45 jours. La durée du post-fouille a été fixée à 45 jours ouvrés.

Le coût prévisionnel s'élève à **34 107,67 € HT**, soit **40 929,20 € TTC**, correspondant à la mise à disposition de personnel et de matériel spécifique. Il sera intégralement pris en charge par l'État, en sa qualité de maître d'ouvrage, sous forme d'indemnités versées à la commune. L'État met également en place l'accompagnement technique des chantiers.

Cette proposition ayant été agréée par la DRAC, il convient aujourd'hui d'entériner le contrat à conclure entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour valider la passation de cette commande.

Cette prestation n'a pas uniquement un caractère économique, elle témoigne aussi d'une collaboration scientifique sur le long terme avec la DRAC pour l'étude d'un monument majeur de l'histoire de la ville.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** cette intervention archéologique,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

- **DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation de l'intervention archéologique seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne de dépenses n° 11821 (92324 60632 5569) et les recettes sur la ligne de crédits n° 11820 (92324 70688 5569) pour un montant prévisionnel de **36 260,85 € HT**, soit **43 513,02 € TTC**.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2020-418 - SUIVI ARCHÉOLOGIQUE DES RESTAURATIONS DE LA CATHÉDRALE
SAINT-SAUVEUR - APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

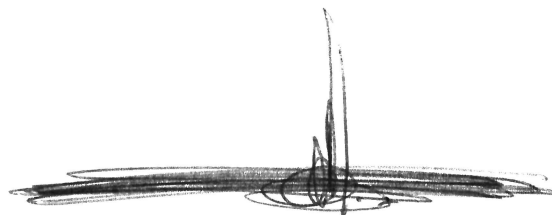
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00